

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 71 JUILLET

## L'interpellation Laur

Dès le début de la séance de l'après-midi (celle d'hier matin avait été consacrée à la discussion des tarifs douaniers), la Chambre des députés a été saisie de l'interpellation de M. Laur sur les formalités exigées par l'ambassade d'Allemagne pour les représentants de l'industrie française qui voyagent en Alsace-Lorraine.

Le député de Neuilly s'est borné à demander simplement au ministre des affaires étrangères s'il était vrai que les voyageurs français eussent été soumis à des formalités d'un visa spécial, en dehors du passeport.

M. Ribot a répondu qu'il ne s'était rien passé de nouveau depuis 1888 et qu'il était inutile d'engager un débat à ce sujet.

Il était bien simple, ce nous semble, de vider immédiatement l'interpellation. A quel mobile a obéi le ministre en demandant l'ajournement « indéfini » — contrairement aux usages en vigueur — de l'interpellation ? Personne n'a pu fournir une explication plausible. Aussi ne faut-il pas s'étonner des complications que cet incident a fait naître. La faute en est au ministre.

La Chambre, en effet, consultée sur l'ajournement indéfini de l'interpellation — ajournement équivalent à un refus absolu de répondre — a repoussé par 286 voix contre 203 la proposition ministérielle. La discussion immédiate s'imposait.

M. Ribot a demandé alors le renvoi à demain, sous le prétexte que le président du Conseil n'était point présent. Chacun se demandait pourquoi M. de Freycinet ne se trouvait pas à son banc ; il était prévenu que la fixation de l'interpellation de M. Laur était en tête de l'ordre du jour de la Chambre.

La Chambre s'est résignée à cet ajournement de 24 heures. Elle ne pouvait faire autrement.

Cet incident a soulevé une profonde agitation dans les couloirs où les conversations animées, les discussions bruyantes s'engageaient entre députés et journalistes.

Les uns voyaient en l'échec de M. Ribot un grave symptôme de dislocation ministérielle. Ils affirmaient que l'interpellation Laur n'était que le prélude d'une campagne dirigée contre MM. de Freycinet et Ribot sous l'inspiration d'un personnage que l'on nommait tout haut, mais que nous ne désignerons pas, n'ayant aucun goût ni aucun intérêt à nous occuper des intrigues ministérielles, pas plus que des convoitises des républicains que rongent de rivaux ambitions.

## LA LIBERTÉ POLITIQUE

Avant-hier, dans le salon de la Paix, les conversations se concentraient sur l'excellente impression produite par nos troupes à la revue de Longchamps ; mais il n'y avait qu'un cri pour réclamer la reconstitution d'un grand état-major fonctionnant en toute indépendance à côté du ministre de la guerre et l'unité dans les grands commandements. Il serait bien temps, en cas de guerre, de se préoccuper de ces deux questions capitales dont la solution actuelle est loin de répondre au désir de tous ceux qui s'intéressent à notre organisation militaire.

On commentait beaucoup également les conclusions des notes publiées, le matin, par M. Emile Ollivier, sur la fameuse journée de janvier 1869 dans laquelle fut tué Victor Noir dont on a inauguré mercredi le monument funèbre au Père-Lachaise :

« Nous jouissons des apparences de la liberté politique, écrit l'ancien ministre, mais la

véritable liberté, celle dont les franchises politiques sont la garantie..... est à la veille de périr. L'obligatoire la tue.

» L'obligatoire règne, gouverne, envahit, nivelle, stérilise ou brise les initiatives, et va nous réduire en une insupportable servitude. Nous avons déjà le service obligatoire, la laïcité obligatoire, la cherté obligatoire, la limitation des heures de travail obligatoire, la production artificielle obligatoire, et nous ne sommes pas au bout. Tous les jours, quelqu'un en se réveillant se demande : Que pourrait-on donc rendre obligatoire ?

» Les politiques parlent de vote obligatoire ; les anarchistes d'athéisme obligatoire ; les médecins de vaccine obligatoire ; les ouvriers méditent de donner de l'obligatoire à leurs grèves, à leurs syndicats, à leurs salaires et à leur alcoolisme. Quel malheur qu'on ne puisse aussi vous rendre obligatoires, toi, ô modeste bon sens, le maître de la vie humaine, et toi, ô virile liberté qui en est la flamme ! »

## INFORMATIONS

Le *Siècle* a fait une découverte. Si les ouvriers s'agitent, si des grèves éclatent, ce n'est ni à la loi des syndicats qu'il faut l'attribuer, ni à l'attitude tolérante du Gouvernement pour les attentats à la liberté du travail qu'il faut s'en prendre. Cette agitation est le fait des ennemis de la République et le *Siècle* ajoute : « Les apparences semblent indiquer que les révolutionnaires ne sont pas seuls à les fomenter et nous ne serions nullement surpris d'apprendre qu'on peut y constater la pression cachée des orléanistes. »

Chacun sait, en effet, que MM. Culine et Lafargue sont des royalistes de vieille date ; que le *Rappel*, qui a organisé la grève du personnel des omnibus, est un journal royaliste,

et que M. Vacquerie travaille depuis de longues années à l'avènement de la Monarchie. Vraiment la révélation du *Siècle* était superflue. Qui n'avait deviné que toute cette agitation est l'œuvre des royalistes ? Il est vrai que les journaux républicains et le *Siècle* tout le premier ont depuis longtemps démontré que le parti royaliste n'existe plus ; mais cela ne fait rien, il agit tout de même par des « pressions cachées ! »

Il n'est pas décent de se moquer à ce point du public français.

## SUPERSTITION PATRONNÉE

Décidément, Paris tient de plus en plus à justifier son titre de Ville-Lumière. Mardi, jour de la fête nationale, un de nos amis a compté sur l'Esplanade des Invalides vingt-deux sibylles égyptiennes ou chaldéennes, qui rendaient leurs oracles dans des échoppes où, pour la somme de vingt-cinq centimes, les soldats, les bonnes d'enfants et les portières du quartier pouvaient se faire dévoiler les arcanes les plus secrets de l'avenir.

Les filles les plus illettrées de la Valachie comptent-elles autant de sorcières que la « capitale de la civilisation » et le « cerveau du monde » ? Notez que les pythonisses et les somnambules de l'Esplanade opèrent sous les auspices de la préfecture. Toutes ont leurs médailles et leurs diplômes dûment apostillés par les bureaux ! Et notre gouvernement se donne comme l'ennemi intime de la superstition !

## LE GÉNÉRAL SAUSSIER

Lundi soir a été servi, dans les salons de l'hôtel Continental, le punch que les officiers de réserve et de l'armée territoriale offrent tous les ans, la veille du 14 juillet, au ministre de la guerre.

M. de Freycinet avait délégué pour le repré-

## 2 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## AUX PETITES SŒURS

NOUVELLE

Par René BAZIN

Le Bolloche emmena sa femme au bord du ruisseau qui longeait un sentier. Il l'avertit de son projet, non pas rudement comme il avait coutume de le faire quand il lui disait la moindre chose, mais presque doucement, très troublé qu'il était lui-même et hors de son naturel. Désirée les regardait de loin. Elle les voyait côte à côte, lui un peu penché, elle au contraire la taille cambrée et la tête levée. Ils parlaient bas. Malgré le calme du soir, on n'entendait que des bourdonnements alternés et le grincement régulier de la gaine de cuir ou s'enfonçait la jambe coupée.

Quand ils rentrèrent, Le Bolloche alla se placer en face de la grand'mère, affaissée dans un fauteuil garni d'oreillers, à droite de la cheminée, et porta la main à son front, pour saluer, d'un geste familier d'ancien soldat.

— Maman, dit-il, l'ouvrage ne va plus.

— C'est vrai, mon petit.

— Je mange encore beaucoup pour mon âge, continua Le Bolloche, plus que je ne gagne. Ça ne peut durer : il faut que je m'en aille avec Victorine.

La nonagénaire, toute alourdie qu'elle fût par l'immobilité, eut un tressaillement. Elle essaya, d'un mouvement instinctif, d'ouvrir ses yeux morts, qui n'étaient plus qu'une fente mince dans l'enfoncement ridé de l'orbite.

— T'en aller, fit elle, et où t'en irais-tu, Honoré ?

Le Bolloche se détourna à demi, comme si la grand'mère l'eût réellement regardé et qu'il n'eût pu supporter ce regard. Il répondit avec un peu de confusion :

— Aux Petites Sœurs, Victorine prétend qu'on y est bien.

La vieille femme se souleva sur les bras de son fauteuil.

— C'est moi qui partirai, dit-elle, de ce même ton rude qu'elle avait transmis à son fils.

— Non, maman, non pas ! Tu es trop bien habituée ici. Nous sommes plus jeunes, nous autres, le chagrin ne nous tuera pas !

— C'est que, mon enfant, rien ne m'appar-

tient ici, je suis chez...

— Chez toi, dit rapidement Le Bolloche.

Et cet homme, qui était vieux aussi et infirme, eut, pour convaincre sa mère, une inspiration de petit enfant. Il l'entoura de ses bras et lui dit à l'oreille, avec un enjouement moitié voulu, moitié vrai :

— Maman, quand j'étais au régiment, et que je faisais les cent coups, je dépensais plus que mon prêt, hein ?

— Oui.

— Des cent sous, des dix francs par semaine. Qui est-ce qui payait ?

— C'était moi.

— T'ai-je rendu l'argent ?

— Non.

— Alors tu vois bien que tu es chez toi, maman, puisque je te dois !

Elle resta un moment sans rien dire, puis elle reprit :

— Je veux bien. Seulement tu emporteras des hardes et du meuble, pour ne pas arriver là-bas comme un mendiant.

— Pourvu que tu aies ta suffisance, dit Le Bolloche, je ne demande pas mieux.

La grand'mère ne répondit plus. Le sacrifice était accepté. C'était fini.

Parmi les pauvres, les effusions de remerciements sont inconnues. Il n'y en eut pas. L'aïeule, qui avait les mains jointes sur la poitrine, les souleva seulement par deux fois, pour montrer combien elle était touchée.

Et ce fut tout.

Ils s'assirent pour souper, autour d'une salade dont le pré avait fait les frais. Rendus tristes par la pensée d'un changement si grand et si prochain, ils ne se parlaient pas. A quoi bon ? Le même regret les poignait tous. Ils avaient lutté jusqu'au bout. La misère était la plus forte. A quoi bon ?

Cependant Le Bolloche remarqua que la grand'mère ne mangeait rien. Elle remuait les lèvres, comme si elle n'osait faire une question qui la troublait. A plusieurs reprises, les mots s'arrêtèrent ainsi sur sa bouche. Enfin, elle fit effort sur elle-même, d'une voix toute angoissée :

— Honoré, dit-elle, est-ce que tu me laisseras Désirée ?

Deux gros soupirs lui répondirent oui.

Alors on aurait pu voir le visage de l'aïeule, inexpressif et détendu comme tous ceux auxquels aucune impression n'arrive plus par les yeux, s'éclairer d'une lueur soudaine. La joie

senter, le général Saussier, gouverneur militaire de Paris.

Le général Saussier a prononcé un discours, au cours duquel il s'est notamment félicité de l'esprit de solidarité et de concorde qui anime les deux armées. En terminant, il a bu à l'armée unie et forte. Nous croyons devoir reproduire le passage suivant de ce discours :

« Laissez-moi vous dire qu'il faut bien nous garder de placer une confiance trop absolue dans ces engins de guerre que se disputent à l'envi les nations militaires. Sans doute, la poudre sans fumée, la mélinite sont des moyens puissants ; mais qui peut répondre, à notre époque d'incessants progrès scientifiques, que le monopole nous en appartiendra demain ? »

« Heureusement, messieurs, le secret de la victoire n'est pas là : dans tous les temps, il a résidé dans la force morale du soldat, bien autrement redoutable sur les champs de bataille que les machines de guerre les plus perfectionnées. Eh bien ! cette force morale, nous la trouverons dans le dévouement à nos chefs, la solidarité de nos efforts, la conscience de notre droit, et la résolution suprême de nous sacrifier tout entiers à la défense de nos foyers. Voilà de quels sentiments vous serez animés au jour du péril national, quand, la main dans la main, et nos poitrines alignées, nous devons marcher tous à l'ennemi ! »

#### L'AUMÔNIER DE SAINT-CYR

A la revue de Longchamps, après le défilé du bataillon de Saint-Cyr, l'aumônier, M. l'abbé Lanusse, passe, la poitrine couverte de décorations, portant celle de la Légion d'honneur. La foule s'écrie : « Vive l'aumônier de Saint-Cyr ! »

Un groupe considérable de jeunes gens et d'ouvriers prolonge les vivats ; un officier se détache du groupe, remercie au nom de l'aumônier, priant cependant de ne pas trop prolonger.

Dociles, les jeunes gens se taisent, quand un monsieur, chapeau haute forme gris, rompt le silence : A bas l'aumônier de Saint-Cyr, à bas les curés, à bas la calotte ! »

La foule indignée proteste : les ouvriers se s'écrient : « C'est parce que tu as un tube que tu fais ta poire, toi ! C'est un Prussien ! Vive l'aumônier de Saint-Cyr. »

#### PERCEPTEUR EN FUIE

Le bruit du jour est qu'on n'est pas très certain que le percepteur Keller se soit brûlé la cervelle, comme le bruit en avait couru, mais ce dont on est très sûr, c'est qu'il est en fuite, que ses registres ont été saisis et que ses chefs ont constaté des faux et un déficit de plus de 600,000 fr.

On a publié au son du tambour de ne pas payer les impôts jusqu'à nouvel ordre.

Il paraît que Keller est un Prussien, marié

à une Prussienne, et qu'il jouait ce rôle doublement odieux, de dénoncer les honnêtes gens au Gouvernement français, et le Gouvernement français au Gouvernement prussien !

Quel joli choix comme percepteur ! et comme espion !

#### LA FRANC-MAÇONNERIE D'AUJOURD'HUI

Sous ce titre, dit l'*Anjou*, et sous la signature du F. Guépin, un franc-maçon authentique, nous lisons dans le journal la *Marne*, organe républicain qui se publie à Paris :

« La justice maçonnique est descendue, de nos jours, au dernier degré de la corruption, les haines personnelles et politiques se donnent un libre cours au sein de ses tribunaux d'exception et les fils de la veuve s'érigeant en juges, condamnent, vouent au mépris public les innocents et absolvent les coupables. »

« Les pièces que nous publions aujourd'hui démontrent d'une façon irréfutable que les F. M. révisionnistes-boulangistes ont toujours strictement observé les règlements de la constitution maçonniques et que, s'ils sont exclus de la Franc-Maçonnerie, c'est qu'ils deviennent, au milieu des Loges corrompues, des trouble-fêtes embarrassants pour les juifs, qui veulent chaque jour manger du prêtre, et les fruits secs en quête de sinécures. »

#### A PROPOS DU 14 JUILLET

Le *Peuple*, journal socialiste, disait lundi dernier :

« Nos bons opportunistes et leurs amis les juifs vont célébrer la fête de leur liberté, et leurs journaux, à grands renforts de tam-tam et de grosse caisse, invitent les travailleurs à se joindre à eux. »

« Devant le spectacle, visible à l'œil nu, de nos misères toujours croissantes, de notre commerce ruiné, un individu subitement tombé de la lune sur notre pauvre France ne manquerait pas de s'écrier : Mais c'est donc la liberté de crever de faim que ces gens-là veulent que le peuple fête : et ma foi celui-là n'aurait peut-être pas tous les torts. »

Dédié au Conseil municipal de Paris.

Il existait, en 93, un citoyen bien autrement « énergique » que Danton, que Robespierre et que Marat lui-même. Il s'appelait Vincent.

Un jour, aux Jacobins, voyant un cœur de veau dans la corbeille d'un boucher, il le saisit et y mord à belles dents, en s'écriant :

— Il me semble que je mange le cœur d'un aristocrate !

Ne semble-t-il pas que la statuette dudit Vincent, dévorant ledit cœur de veau, ne ferait pas mal... aux Abattoirs ?

#### LA GRÈVE DES OUVRIERS DE CHEMINS DE FER

Les employés des Compagnies de chemins de fer continuent leur agitation.

C'était mercredi soir ceux de la Compagnie de Lyon qui se réunissaient et votaient la grève « jusqu'au jour où la Compagnie aura capitulé ».

Hier matin, ceux de la Compagnie du Nord ont commencé la grève sur plusieurs points.

Des renseignements recueillis à bonne source, il résulte que 790 ouvriers sur 2,000 environ que compte la Compagnie du Nord, n'ont pas repris le travail hier matin.

Les abords de l'entrée principale des ateliers, rue des Poissonniers, étaient très calmes. De nombreux agents se promenaient dans la rue, où stationnaient quelques groupes de grévistes.

On croyait toutefois qu'à midi le nombre des absents serait plus que doublé, à cause de la réunion qui a dû avoir lieu, à deux heures, au Tivoli-Vauxhall, rue de la Douane.

A la gare d'Orléans, les demandes de rentrée ont été nombreuses hier matin. La situation s'améliore sensiblement.

La situation s'aggrave à l'Ouest, où la grève est complète aux ateliers de Batignolles ; à ceux de Levallois-Perret, les selliers se sont mis hier matin en grève.

#### NOUVELLES MILITAIRES

##### NOS NOUVEAUX GÉNÉRAUX

M. le colonel DE BOYSSON, du 41<sup>e</sup> dragons. Né le 19 mars 1837. Cinquante-quatre ans. Sorti de Saint-Cyr le 1<sup>er</sup> octobre 1857 au 2<sup>e</sup> lanciers. Lieutenant le 17 juin 1862. Capitaine au 4<sup>e</sup> chasseurs le 12 août 1864. Chef d'escadron au 41<sup>e</sup> dragons le 31 janvier 1875. Lieutenant-colonel du 17<sup>e</sup> dragons le 27 décembre 1880 et colonel du 45<sup>e</sup> le 30 décembre 1884. A été nommé chevalier de la Légion d'honneur à la suite des batailles de Rezonville et d'Amanvilliers. Commanda par *interim* la 9<sup>e</sup> brigade de cavalerie et conservera vraisemblablement ce poste dans son nouveau grade.

M. le colonel MASSIET, du 7<sup>e</sup> hussards. Né le 10 mai 1838. Cinquante-trois ans. Sorti de Saint-Cyr le 1<sup>er</sup> octobre 1853. Lieutenant au 14<sup>e</sup> dragons le 10 décembre 1861. Capitaine écuyer à Saumur, le 13 mars 1867. Major du 6<sup>e</sup> dragons en 1875. Lieutenant-colonel en 1881. Colonel du 7<sup>e</sup> hussards le 30 décembre 1884. Commanda par *interim* la 10<sup>e</sup> brigade de cavalerie à Dinan.

##### BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 juillet 1891.

La réaction est à peu près générale sur toutes les valeurs sans autre motif que le manque de transactions qui devient chaque jour plus sensible. Toutefois le recul que nous avons à signaler n'atteint d'importantes proportions sur

aucun titre. Derniers cours des rentes : 3 0/0, 93.20 ; 4 1/2 0/0, 105.80 sans changement.

La Banque de Paris s'échange à 781.25, reculé sans la moindre signification qui sera vite effacé dès la reprise des affaires.

La Société Générale se maintient avec une grande fermeté à 485 sous l'action du comptant qui comprend l'avantage de mettre en portefeuille un titre rapportant 5 1/2 0/0.

La Banque d'Escompte est sans changement appréciable à 466.25.

Le Crédit Foncier reste à 4.235.

Le Crédit Mobilier conserve une bonne allure à 362.50 en attendant de plus hauts cours justifiés par la bonne direction de la société.

Le comptant continue des achats suivis d'obligations des Immeubles de France à 385.

Le cours de 250 des obligations des chemins de fer de Porto-Rico constitue un placement de plus de 5 0/0, non compris la garantie du gouvernement espagnol.

Les Chemins Economiques font 413.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — On continue à s'occuper beaucoup sur le marché en Banque de la Société de Morena, en Espagne, mine de cuivre d'une richesse sans précédents.

#### Chronique Locale

##### ET DE L'OUEST

##### L'ORAGE D'HIER

Hier, vers 3 heures et demie, une grêle d'orage a passé sur Saumur. Pendant une heure environ, l'eau a tombé à torrents en même temps que le tonnerre grondait, et, sur certains points de la ville, une grêle d'un centimètre de diamètre était mêlée à cette trombe. Nos rues ont été bientôt transformées en torrents et plusieurs maisons envahies par l'eau.

Dans la campagne limitrophe de Saumur, la grêle n'aurait pas fait grand mal. Seuls, quelques jardins ont été endommagés ; bien des fruits sont tombés. Mais c'est peut-être la tempête qui a causé le plus de ravages : le vent, pendant dix minutes, a été d'une violence extrême.

A Bagnaux, la grêle a tombé d'un côté de la route et pas de l'autre. Beaulieu n'aurait pas vu de grêle. A Varrains et Chacé, il n'y aurait pas de mal. Il y a lieu de craindre pour des localités plus éloignées vers le sud, car longtemps le ciel a été d'un noir sinistre dans cette direction.

Après avoir traversé la Loire, cet orage s'est dirigé sur Bourgueil et la Touraine.

Aujourd'hui, le temps est encore orageux.

##### ECOLE DE CAVALERIE

Par décret en date du 13 juillet 1891, M. Lux, capitaine, professeur d'allemand à l'École d'application de cavalerie, a été promu au grade de chef d'escadrons. Est affecté au 2<sup>e</sup> régiment de dragons, pour y occuper l'emploi de major.

rompait la nuit de cette face d'aveugle. Il semblait que l'âme s'en était approchée, et souriait au travers. En même temps les deux époux regardaient Désirée du même regard morne. La place que la jeune fille tenait dans le cœur de tous se montrait ainsi, sans phrase, plus éloquentement que par des mots. Car un enfant, cela se partage. Il n'en faut qu'un pour plusieurs vieux. Et quand ces pauvres gens s'étaient unis pour vivre sous le même toit, la mère, le fils, la bru, ce n'était pas seulement leur petit patrimoine qu'ils avaient mis en commun, ni le courage qui vient de l'un à l'autre à ceux qui travaillent ensemble, ni la mutuelle assistance que leur misère se prêtait, c'était encore, c'était surtout la jeunesse de Désirée.

Le souper achevé, Le Bolloche se secoua un peu pour chasser cette tristesse indigne d'un homme. Pendant que sa femme aidait la grand-mère à se coucher, il entraîna Désirée dehors, et se mit à se promener avec elle dans la tiédeur de la nuit déjà venue, depuis l'apertis qui terminait la maison à droite jusqu'au clapier en treillage accolé au mur de gauche.

S'apercevant qu'elle avait les yeux rouges :

— Allons, dit-il, Désirée, ça passera ! Du courage ! Regarde-moi, je ne pleure pas. Et

pourtant j'ai du regret de te quitter, va, surtout de te quitter pas mariée.

— Pourquoi donc ?

— Parce que c'était mon idée de te voir établie. Nous t'aurions choisi tous les deux ton mari, un ancien soldat comme moi... tandis que là-bas, tu comprends...

Il n'acheva pas sa pensée, et, croisant les bras, il s'arrêta, les yeux dans les yeux de sa fille :

— Dis-moi au moins, fit-il, avant que je ne parte, une chose que je voudrais savoir ?

Elle le regardait, elle aussi, de son regard franc où des clartés d'étoiles passaient.

— As-tu un amoureux ? demanda le père.

Cela parut drôle à Désirée, qui répondit en riant, malgré son chagrin :

— Mais non, père, je n'ai personne.

— Au fait, tu ne sortais guère, et ils ne pouvaient pas te voir. S'ils l'avaient vu, ceux qui sont en âge de chercher femme ! Enfin, Désirée, si tu es de mon sang, comme je le crois, tu n'épouserai qu'un ancien soldat.

— Un ancien ?

— Oh ! il peut être ancien sans être vieux.

Pourvu qu'il ait porté les armes et fait une campagne, cela me suffira, je serai content.

Tout le monde n'est pas médaillé comme moi.

— Sans doute.

— Pour le régiment, je te laisse à peu près le choix. Un zouave me plairait mieux, naturellement. Mais tu peux aussi épouser un cavalier. Il y a aussi de beaux petits dragons.

— Bien, répondit la jeune fille, un zouave ou un dragon.

— Même un chasseur à pied, reprit Le Bolloche. C'est un corps d'élite. Mais pas un lignard, tu entends ?

— Non.

— Surtout pas un civil ! Quelle conversation aurais-je avec lui, quand je le verrais ? Rappele-toi ça, Désirée : si tu m'amènes un bleu qui n'ait jamais servi, je refuse !

Il était un peu solennel, disant cela, un bras étendu vers la ville. Cet ancien sous-officier n'avait jamais pu se défaire d'un certain penchant au mélodrame. La solennité de ses formes ne tirait pas, d'ailleurs, à conséquence. Désirée ne l'ignorait point. Elle allait sans doute répondre non pour lui plaire. Mais voilà que Le Bolloche, machinalement, laissa ses yeux suivre la direction de son bras levé, il aperçut les toits d'ardoises étagés qui luisaient sous la lune comme des écailles d'argent, la ligne mon-

tante des reverbères qui ne paraissaient que de misérables points jaunes dans l'immensité bleue de la nuit, tout le quartier qu'il parcourrait si souvent depuis des années. Derrière ces fenêtres éclairées, que de gens il connaissait, tranquilles, assurés de dormir demain dans la même chambre où ils veillaient encore ce soir ! Cette pensée lui fit mal.

Il se détourna brusquement et dit :

— Rentrons, Désirée, voilà le serain qui tombe.

(A suivre.)

#### Musique des Écoles communales

Dimanche prochain, à 8 heures 1/4 du soir, la Musique des Écoles communales exécutera dans le Square du théâtre, et sous la direction de M. Meyer, les morceaux suivants :

1. *Le Clément*, allégo. .... MULLOT.
2. *La Part du Diable*, fantaisie... AUBER.
3. *Nabuchodonosor*, fantaisie... VERDI.
4. *La Violette*, chœur à trois voix... L. PAILLARD.
5. *Marche Russe*, chœur à trois voix... L. DE BILLY.
6. *L'Enfant de troupe*, chœur à trois voix... L. DE BILLY.
7. *En place*, quadrille... DÉS.

## UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Dimanche 19 juillet 1891, séance au Stand de l'École de cavalerie, de 9 heures à 11 heures du matin. — Clôture du concours mensuel. Fusil Gras, à 200 mètres. Revolver, à 30 mètres.

Le Directeur du Tir, G. DOUSSAIN.

### PIÈCES D'OR FAUSSES

On signale à l'attention du public une circulation particulièrement abondante, depuis un ou deux mois, de pièces de 10 fr. fausses.

Ces pièces en cuivre doré sont au millésime de 1853, sonnent creux et pèsent environ un gramme de moins que les pièces de bon aloi.

Au toucher comme à l'œil, elles se distinguent aussi par un relief de la tranche, et de l'exergue sensiblement plus accusé qu'il ne devrait l'être.

### La propriété bâtie

Nous lisons dans le *Soleil*, sous la signature de M. Edouard Hervé, l'article suivant que nous recommandons aux contribuables de Maine-et-Loire :

« Un certain nombre d'habitants de Dax (Landes) ont adressé à la Chambre des députés une pétition pour demander qu'il soit procédé à une révision de l'évaluation, qui vient d'être faite, de la propriété bâtie. Voici le texte de ce document :

« Les citoyens soussignés,

» Vu la loi du 8 août 1890, qui a établi l'impôt de quotité sur la propriété bâtie ;

» Considérant que la conséquence de cette loi aurait dû entraîner une appréciation très minutieuse et très exacte de la valeur des immeubles de tous les contribuables, puisque l'impôt de 3.20 0/0 au principal est le même pour tous ;

» Considérant d'un autre côté :

» 1<sup>o</sup> Que l'établissement du revenu net imposable sur la propriété bâtie, s'est fait en dehors de toutes les règles d'un contrôle équitable ;

» 2<sup>o</sup> Que dans une opération aussi délicate et si grosse de conséquences, les contribuables n'ont pas été appelés à fournir les renseignements qui auraient pu éclaircir les employés de l'administration dans leurs travaux et les empêcher de commettre beaucoup d'erreurs d'évaluation ;

» 3<sup>o</sup> Que la partie intéressée n'a pas pu présenter ses moyens de défense puisqu'elle n'a pas été consultée ;

» Prient le gouvernement d'ordonner :

» 1<sup>o</sup> Que le travail d'évaluation de la propriété bâtie soit refait en présence des intéressés ou de leur représentant et d'un délégué de l'administration municipale ;

» 2<sup>o</sup> Que le résultat de cette nouvelle évaluation soit soumis, conformément à la loi de fin de l'année VII, au Conseil municipal, qui donne son avis à la Commission départementale, qui approuve ;

» 3<sup>o</sup> Que l'impôt sur les portes et fenêtres soit supprimé, comme inique et contraire à l'hygiène.

Dax, 19 avril 1891. »

(Suivent les signatures.)

La question soulevée par cette pétition n'intéresse pas seulement la ville de Dax et le département des Landes, comme le fait remarquer notre confrère le *Journal d'Indre-et-Loire*. Ce qui s'est passé à Dax, ressemble à ce qui s'est passé dans toute la France. Les évaluations, faites sans que les intéressés aient été entendus, sont absolument arbitraires.

De tous les côtés on n'entend que des plaintes contre le sans-façon avec lequel ont été établies les nouvelles bases de la contribution sur les propriétés bâties. Les impôts ont été augmentés, non pas en raison de la valeur des propriétés, mais en raison du zèle intéressé des contrôleurs, d'autant mieux notés qu'ils pressurent davantage le contribuable.

Malheureusement dans beaucoup de localités on se contente de gémir sans chercher les moyens de faire réparer les abus dont on souffre. Les habitants de Dax ont donné par conséquent un salutaire exemple en s'adressant à la Chambre par voie de pétition.

Un courageux journal de cette ville, l'*Avant-Garde*, qui justifie bien son nom, car il est à la tête de toutes les revendications fondées, a soutenu les droits des contribuables et fait écho à leurs réclamations.

La pétition des habitants de Dax doit être examinée par la 16<sup>e</sup> Commission des pétitions.

Nous espérons que, quand le rapport sera déposé, un débat approfondi s'engagera sur la question. Déjà, vendredi dernier, à l'occasion des quatre contributions directes, M. Tellier de Poncheville a fait entendre de très sages observations sur la façon arbitraire dont les évaluations ont été faites ; mais après lui, la discussion a été écourtée. La Chambre avait hâte d'en arriver à un vote qui, comme on sait, n'est que de pure forme. On s'est contenté de répondre à M. Thellier de Poncheville qu'il y avait très peu de réclamations, quarante-cinq mille seulement. C'est une réponse dérisoire. Quarante-cinq mille réclamations sont quelque chose dans un pays comme le nôtre, où l'on craint toujours de se compromettre en élevant des contestations contre l'autorité. Les réclamations se compteraient par centaines de mille si tous ceux qui ont été lésés avaient eu le courage, comme les habitants de Dax, d'élever la voix et de frapper à la porte des pouvoirs publics. »

ANGERS. — Un incendiaire. — On vient d'arrêter à Angers un des ouvriers que M. Petit-Demaison, de Nantes, avait envoyés pour élever la tribune de la revue et tirer le feu d'artifice.

Cet individu avait mis le feu à la tribune sur laquelle il avait d'abord versé du pétrole.

Cette tentative a rapelé l'attention sur les incendies du cirque Priami et des ateliers de M. Petit-Demaison, au Petit-Port, à Nantes, incendies dont les causes n'avaient pu être bien expliquées.

M. Blanc, commissaire central à Angers, a commencé l'enquête. L'ouvrier aurait fait, paraît-il, des déclarations très graves ; plusieurs personnes se trouveraient compromises dans cette affaire.

### VOL DE DYNAMITE A LA CARRIÈRE DE LA GRAND'MAISON

Un nouveau vol de dynamite a été commis sur la commune de Trélazé.

Mercredi matin, on s'est aperçu qu'une vingtaine de cartouches de dynamite avaient disparu de la poudrière de la carrière de la Grand'Maison.

On ne sait si la soustraction a été commise dans la nuit de lundi à mardi ou dans la nuit suivante.

Les auteurs de ce vol ont eu soin d'emporter l'instrument, nommé pince, qui sert à faire éclater la dynamite.

Ce vol a produit une vive émotion dans la commune. (Patriote.)

Nous lisons dans le *Ralliement*, journal républicain :

« Le triste sire que nous avons eu comme préfet, Bardou, vient d'être bombardé officier de la Légion d'honneur. On dit que son chef, M. Constans, a voulu, ce faisant, lui donner du prestige. M. le ministre s'est trompé, etc., etc. »

NOMINATION DE NOTAIRE. — Par décret du 20 juin dernier, M. Michel Dazay, ancien premier clerc de M<sup>e</sup> Angliviel de la Beaumelle, a été nommé notaire à la résidence de Feneu (Maine-et-Loire), en remplacement de M<sup>e</sup> Pichereau, démissionnaire en sa faveur.

## Dernières Nouvelles

Paris, 17 juillet, 1 h. 20 soir.

La Chambre a continué dans la matinée la discussion des tarifs douaniers.

Des grèves partielles d'ouvriers de chemins de fer se continuent sans amener d'incidents.

La circulation des trains n'a pas été interrompue. HAVAS.

### "LA DIAPHANE"

Poudre de Riz SARAH BERNHARDT, adoptée exclusivement par les mondaines, est incomparable pour l'embellissement du Visage et l'Hygiène de la Peau. — Quatre parfums délicats : *Maréchale, Violette, Hélotrope, Vlang* et quatre nuances différentes s'harmonisant discrètement avec tous les teints, font de cette poudre, le produit élégant par excellence.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Voyage d'excursion aux plages de la Bretagne

Du premier mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic — Guérande — Saint-Nazaire — Savenay — Questembert — Ploërmel — Vannes — Auray — Pontivy — Quiberon — Lorient — Quimper — Rosporden — Concarneau — Quimper — Douarnenez — Pont-Labbé — Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) : 1<sup>re</sup> classe, 50 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 40 fr.

Avi. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains mer, réduits de 40 0/0, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au tarif A n<sup>o</sup> 8 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires, réduits de 25 0/0, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

La Poudre de Rogé, médicament approuvé par l'Académie de médecine, débarrasse l'estomac et les intestins de la bile et des glaires qui occasionnent la migraine, les névralgies et les humeurs noires. C'est le purgatif par excellence des dames, des enfants et des personnes délicates.

NOTA. — La véritable Poudre de Rogé ne se vend qu'en flacons scellés à chaque extrémité d'un cachet imprimé en quatre couleurs.

Eviter les produits de nom similaire. Fabr., 19, rue Jacob, Paris. Dépôt, 9, rue du Quatre-Septembre. Prix : 2 fr. avec une instruction.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

### Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 1 f. 50 le litre

— de Montpellier, 45°, 1 f. 75 —

— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp

5 fr. 90 le litre

Baisse de Prix sur le SUCRE

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n<sup>o</sup> 1, et de M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

## A VENDRE

Aux enchères publiques

En un lot

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet.

## UNE MAISON

D'HABITATION

Avec toutes ses circonstances et dépendances,

Écurie, Remise, Hangar, Cour et Jardin,

Située à Doué-la-Fontaine, rue de la Sirène.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 9 août 1891, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Sa-

umur, en date du seize juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ; Et aux requête, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> M. Alphonse Pineau, négociant en vins et liqueurs, demeurant à Doué-la-Fontaine ;

2<sup>o</sup> M. Ludovic Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur ;

« Agissant au nom et comme liquidateur définitif à la liquidation judiciaire dudit sieur Pineau » ;

Ayant pour avoué constitué M. HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1 ;

Il sera, le dimanche neuf août mil huit cent quatre-vingt-onze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après les formalités prescrites par la loi, de l'immeuble dont la désignation suit :

### DÉSIGNATION

Une maison, située à Doué-la-Fontaine, rue de la Sirène, comprenant :

Un corps de bâtiments, donnant sur la rue, composé de huit chambres basses, grenier au-dessus, couvert en tuiles et en ardoises ;

Une vaste cour et un jardin au levant et au midi de ce bâtiment ;

Un autre corps de bâtiments au levant de la cour, composé d'un vaste magasin, une chambre ayant servi de bureau, un autre magasin derrière cette chambre, une autre chambre servant de laboratoire, deux chambres à coucher au-dessus du laboratoire et du bureau, vaste grenier au-dessus du grand magasin ;

Un troisième corps de bâtiments au sud de la cour, comprenant remise, hangar, écurie et lieux d'aisances ;

Vaste cave en roc régnant sous la cour et le jardin ainsi que sous les bâtiments et terrains de MM. Perrault, Lionet, Gilloire et autres ; une cour en carrie à l'entrée de ces caves avec descente prenant naissance dans la cour haute, pressoir dans l'une des caves.

Le tout en un ensemble porté au plan cadastral de la commune de Doué sous les numéros 1331 p, 1332 p, 1334 p, 1335 p, 1336 p et 1337 p de la section D, joignant au nord MM. Gilloire et Derouetteau, murs mitoyens entre, au levant Madame veuve Richard et M. Marchand, murs entre mitoyens, au midi MM. Quinton, Augéard, Périnelle et Lionet, murs entre mitoyens, au couchant la rue de la Sirène.

Mise à prix ..... 15,000 fr.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n<sup>o</sup> 1, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

## VENTE MOBILIÈRE

Au Pont-Fouchard, maison DESVEAUX, le Dimanche 26 Juillet, à une heure, et jours suivants s'il y a lieu.

ON VENDRA :

Meubles de salon, de salle à manger ; deux chambres à coucher, bonne literie ; vaisselle ; linge de toutes sortes, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 41,

Avec Remise et Écurie.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

ON DEMANDE un Apprenti pour une maison de nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A VENDRE

La Propriété de FALÈCHE

Située sur le Coteau, près le confluent de la Vienne et de la Loire,

COMPRENANT :

Maison de maître avec terrasses, jardins, vergers, clos de vignes, vastes servitudes en caves ; Fermes, prés, bois.

A 16 kilomètres de Saumur.

A 13 kilomètres de Chinon.

S'adresser au vendeur, M. l'abbé CHEVALLIER, qui habite la propriété, ou à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

## A CÉDER DE SUITE

UN MAGNIFIQUE ÉTABLISSEMENT DE

Vins en gros et Liqueurs

Situé à Doué-la-Fontaine

S'adresser, pour traiter, à M. ALPHONSE PINEAU, qui l'exploite, ou à M. RENARD, expert à Doué-la-Fontaine.

